

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023JUILLET19\_02

Nombre de Conseillers :

En exercice	11
Présents	10
Votants	11
Pour	10
Contre	0
Abstention	1

Date de convocation :  
11/07/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Livrade, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie BARRERE, Maire.

**Présents :**

Marie BARRERE, Fabien FERRADOU, Cédric FOURCASSIER, Cédric JAEN, Emilie JAEN-CELLA, Jacques LARRUE, Corine LAUDANA, Michel MORICE, Rachel TRILHE, Jean-Louis ZARATE.

**Absente Excusée :** Marie-Andrée RIEU

**Secrétaire de séance :** Michel MORICE

**OBJET :** Délibération - Indemnités de M. Jacques LARRUE du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 23 février 2023

Madame le maire propose la régularisation du règlement des indemnités de Monsieur Jacques LARRUE qui a remplacé le maire démissionnaire du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 23 février 2023.

En effet, Monsieur LARRUE n'a pas perçu les indemnités de maire sur ladite période. Il a perçu seulement les indemnités d'adjoint. Pour établir le mandat, une délibération du conseil municipal est obligatoire. La Trésorerie de Grenade nous a donc demandé de délibérer.

**Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**  
**(10 votes Pour et 1 Abstention)**

Ainsi fait et délibéré le 19 juillet 2023  
Au registre figurent les signatures  
Pour copie conforme

Mme le Maire  
Marie BARRERE

